L’ancien préfet Girot de Langlade fait condamner Mouloud Aounit

16/02/2011 à 22h07
Le président du Mrap, Mouloud Aounit, a été condamné mercredi pour avoir porté atteinte à la présomption d’innocence de l’ancien préfet Paul Girot de Langlade, qu’il avait qualifié dans Le Monde de “multirécidiviste de l’insulte”.

M. Girot de Langlade réclamait 50.000 euros de dommages et intérêts. Il a obtenu 1 euro, ainsi que la publication de la condamnation dans un organe de presse.

France 24

(Merci à Voyage)